

Image not found or type unknown



Taxe raccordement tout-a-l'égout

Par **lefinlandais**, le **16/10/2009** à **16:31**

Bonjour,
voila , nous venons de recevoir de la mairie un courrier nous informant que celle-ci va prochainement procéder au recouvrement de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement d'un montant de 1200 € .
elle reprend les délibérations ...du conseil municipal (en date du 28/04/87 et 16/12/02) .
or , il n'apparaît pas sur l'arrêté du permis de construire une telle taxe .
doit-on payer ?
merci d'avance